

REUNION DU 26 AVRIL 2019

FEU D'ARTIFICE (N° 2019-48)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que le feu d'artifice du 14 juillet sera fourni par la Sté RUGGIERI pour un montant de 2700€.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à L'A.P.E.F. de Gençay (N° 2019-49)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'APEF de GENCAY. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans financier et d'activités de l'Association pour le Placement des Emplois Familiaux de Gençay et considérant son rôle essentiel dans le secteur :

- à l'unanimité des membres présents, attribue pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 105 € à l'A.P.E.F. de Gençay.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU FSL DE LA VIENNE (N° 2019-51)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du FSL (Fonds Solidarité Logement).

Le Conseil Municipal, après examen de la demande décide d'attribuer, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement au Fonds Solidarité Logement de la Vienne de 100€.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

à la PREVENTION ROUTIERE (N° 2019-52)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une demande de subvention, formulée par l'association « Prévention Routière ».

Le Conseil municipal, considérant les nombreuses actions menées par l'association « Prévention Routière », notamment au sein de l'école :

- attribue à l'association « Prévention Routière, Comité de la Vienne », une subvention de fonctionnement pour l'année 2019, d'un montant de 100€.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE GENCAY (N° 2019-53)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'ADMR de GENCAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que cette association intervient régulièrement sur notre commune,
- décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à l'ADMR de GENCAY, une subvention de fonctionnement de 320€ pour l'année 2019.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à l'ASSOCIATION ELAN-EPICERIE SOLIDAIRE DE GENCAY (N° 2019-54)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'ASSOCIATION ELAN-EPICERIE SOLIDAIRE DE GENCAY.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans financier et d'activités de l'Association et considérant son rôle essentiel dans le secteur :

- Attribue pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 110 € à l'ASSOCIATION ELAN-EPICERIE SOLIDAIRE DE GENCAY.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION

« CROIX ROUGE FRANCAISE, Délégation Locale du Pays Civraisien » (N° 2019-55)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de subvention de CROIX ROUGE FRANCAISE, Délégation Locale du Pays Civraisien pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, considérant l'utilité de cette association dans le secteur, lui attribue une subvention de 50€ pour l'année 2019.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SPA DE POITIERS (N° 2019-56)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de subvention de l'Association de Secours et Protection des Animaux de Poitiers.

Considérant l'utilité de cette association et l'augmentation de son activité :

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 2voix contre et 3 abstentions, décide d'attribuer à la SPA de Poitiers, une subvention de fonctionnement pour l'année 2019, d'un montant de 65€.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION au GYM CLUB SUD VIENNE (N° 2019-57)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du GYM CLUB SUD VIENNE. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans financier et d'activités de l'Association et considérant que 4 personnes de la commune sont licenciés :

- Attribue pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 100 € au GYM CLUB SUD VIENNE.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
POUR REALISATION D'UN PARKING A PROXIMITE DE LA FUTURE MAISON DES SERVICES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une maison des services dans l'ancien presbytère.

Compte-tenu du peu de place de stationnement à proximité de ce projet, il y a lieu d'aménager un parking sur la parcelle appartenant à la commune et cadastrée section BO, n°455.

La solution proposée est un parking de 23 places dont 1 place PMR pour un coût estimé à 56835.03€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre des amendes de police égale à 25% du montant HT des travaux

**MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION
ROUTE DE SOMMIERES et ROUTE DE SAINT ROMAIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les limites d'agglomération au lieudit « Couture » sur la RD 25 en venant de Sommières du Clain et sur la RD 36 en venant de Civray.

Le Conseil Municipal, considérant que la zone agglomérée située le long des routes départementales N° 25 en venant de Sommières du Clain et N° 36 en venant de Civray est étendue et agglomérée et a bien le caractère de rue :

- décide de fixer les nouvelles limites de l'agglomération comme suit :

Désignation de la zone traversée	Voie	Repères kilométriques et géographiques
Bourg de CHATEAU-GARNIER « Couture »	R.D N° 25	Au PR 26+585
Bourg de CHATEAU-GARNIER « Couture »	R.D N° 36	Au PR 7+050